L'Union internationale des architectes et ses tâches

Autor(en): **Vouga, J.-P.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **74 (1948)**

Heft 13-14

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-56027

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Fig. 39. — Clinique Montchoisi, Lausanne.
Ch. Andréen, architecte S. I. A., Lausanne.

nombre s'ajoute celui des établissements spécialisés dans le traitement des maladies nerveuses et mentales. La plupart sont des cliniques générales ou réservées aux traitements gynécologiques, fort bien équipées, appréciées surtout pour la valeur des soins qu'on y donne et des médecins qui leur sont attachés.

Elles ont pour la plupart été installées dans des immeubles transformés à cette intention. Seule, la Clinique Montchoisi, dont nous présentons (fig. 39) la sobre architecture, fut édifiée sur la base d'un programme précis de clinique obstétricale.

Ce rapide tour d'horizon nous permet de relever que le tableau d'ensemble présenté par les hôpitaux, infirmeries et cliniques édifiés dans le canton de Vaud est assurément fort complet pour un chiffre de population modeste. Les heureuses initiatives de l'industrie privée, le charme des solutions à petite échelle ne doivent cependant pas faire perdre de vue que la mise en valeur des édifices existants ne se fera que par un plan d'ensemble, dans l'abandon des entraves de ce fractionnement administratif si cher à notre tradition.

L'Union internationale des architectes et ses tâches

par J.-P. VOUGA, architecte, à Lausanne

Il est peu de domaines de l'activité humaine qui ne provoquent aujourd'hui de farouches controverses où s'agitent, dirigistes d'un côté, libéralistes de l'autre, les sociologues, les économistes, les éducateurs. A leur tour les techniciens, les artistes eux-mêmes n'échappent pas à l'âpreté de la discussion. Il serait certes puéril de prétendre qu'il règne chez les architectes une unanimité générale de vues. Un aspect cependant de leur activité semble réunir, dans de très larges vues communes, la grande majorité d'entre eux. Nous voulons parler de la lutte qu'ils mènent contre l'extension malsaine des villes, pour l'organisation rationnelle de l'espace, pour une répartition claire du sol en quartiers de résidence, en zones industrielles, en réserves de verdure. Nous voulons parler de la conception de principe de l'urbanisme, de la tendance générale dans laquelle sont étudiés les plans de développement des agglomérations du monde entier.

Qu'il s'agisse de plans tchèques, anglais, italiens ou américains, cette unité de doctrine est partout discernable : même tendance à la décentralisation, même désir d'introduire partout la structure vivante d'un ordre naturel ; d'éviter par-dessus tout la répétition des effrayantes erreurs dont souffrent la plupart de nos villes.

Les affirmations les plus audacieuses sont aujourd'hui admises par les architectes d'écoles et de nationalités fort diverses. On ne se lasse pas de répéter par exemple que la rue-corridor, entre deux rangées de maisons, doit disparaître ; on ne risque pas davantage d'être démenti en demandant la répartition des chaussées en chaussées de circulation à trafic rapide, à trafic lent, en artères de commerce, en promenades, en dévestitures, aucune ne devant dans la règle confondre deux destinations ; on admet partout, pour prendre un dernier exemple, qu'il est essentiel de redonner un sens au quartier d'habitation, de l'ériger à nouveau en centre administratif jouissant d'une certaine vie propre autour de ses classes d'école, de sa salle de réunion, de son terrain de jeux. Dans cette ambiance à son échelle, l'homme retrouve le sens de la communauté sociale que le gigantisme des cités modernes lui a fait perdre.

Ainsi se sont précisées, lentement, les premières lois d'une architecture nouvelle mise désormais au service de l'homme.

Malgré cette unanimité de vues, unique sans doute en une époque où les principes essentiels sont remis partout en discussion, la répétition des pires erreurs continue cependant partout, dénoncée en vain par les architectes : la construction des logements se poursuit dans les solutions de facilité ; la méfiance paralyse les innovations ; les recherches systématiques qui devraient permettre d'abaisser le coût de la construction ne sont pas entreprises. Dans le domaine de l'urbanisme, il est facile de mesurer l'écart qui sépare les possibilités pratiques ou esthétiques d'un problème de la médiocrité des solutions de compromis qui s'exécutent généralement : des obstacles surgissent en effet partout, qui sont d'un ordre auquel la science de l'urbaniste ne peut rien. C'est donc le moment de mettre en évidence que l'architecte et l'urbaniste rencontrent dans leur tâche des obstacles qu'ils ne peuvent surmonter seuls parce que ces obstacles sont d'ordre économique, d'ordre juridique, d'ordre politique.

L'architecte doit donc aujourd'hui s'appuyer fortement sur cette communauté de vues pour revendiquer la position sociale qui lui permettra de faire valoir son autorité. Il doit abandonner définitivement le rôle passif de technicien exécutant la tâche pratique qu'on lui confie sans en discuter ni bien en comprendre les prolongements sociaux. L'architecte a le devoir de provoquer lui-même l'évolution sociale.

Le premier Congrès de l'*Union internationale des architectes* a précisément mis à son ordre du jour les problèmes cruciaux des rapports entre l'architecte et l'urbanisme, entre l'architecte et l'industrialisation du bâtiment, entre l'architecte, l'Etat et la société. Certes les discussions seront vives. Elles ne mèneront pas, en quelques jours, à des définitions précises, à des conclusions péremptoires. L'unanimité que nous relevions plus haut ne manquera cependant pas d'apparaître en conclusion des délibérations du congrès. Elle ne pourra qu'affermir la position de l'architecte vis-à-vis des tâches qui sont désormais les siennes. Créée sous ce signe, *l'Union internationale des architectes* affirmera d'emblée l'impérieuse urgence de ses interventions dans la reconstruction du monde.